

Réf: AT/DO23/SDFS/DAL/2.58/2024

Annaba, le: 05/12/2024

Direction Opérationnelle des Télécommunications Annaba.
Sous-Direction Fonction Support
Département Achat et Logistique

A

Monsieur SEBTI ZINEDDINE
Local N°01 BOUTELDJA CENTRE –EL TAREF-

Objet : Notification de résiliation du contrat N° N°08/AT/DOT23/SDFS/DAL/SM/2024 du
29/02/2024

Monsieur ;

Nous avons le regret de vous notifier la décision de résiliation N°01/2024 du 05/12/2024, concernant le contrat à commande N°08/AT/DOT23/SDFS/DAL/SM/2024 du 29/02/2024 relatif aux travaux de développement du réseau de distribution optique (ODN) et modernisation du réseau de distribution cuivre (CDN) en ODN, y compris le raccordement des clients à moderniser qui vous relie avec la Direction Opérationnelle des Télécommunication Annaba.



Le Directeur Opérationnel des
Télécommunications - Annaba
Signé: TERKMANI Mohamed Rlad
05 DEC. 2024

Direction Opérationnelle des Télécommunications Annaba.

Sous Direction Fonction Support

Réf: AT/DO23/SDFS/DAL/ 259 /2024

Annaba, le:

05/12/2024

Décision de résiliation N°01/2024

Le Directeur Opérationnel des Télécommunications d'Annaba,

- Vu le statut de l'entreprise public économique Algérie Télécom, société par action.
- Vu la procédure de passation des marches de l'entreprise publique économique Algérie Telecom spa résolution du conseil d'administration N° 116-07/18 du 10/12/2018.
- Vu la décision DG/N° 1653/2024 du 02/05/2024, portant désignation de Monsieur TERKMANI MOHAMED RIAD en qualité de directeur opérationnel d'Annaba.
- Vu le contrat N°08/AT/DOT23/SDFS/DAL/SM/2024 du 29/02/2024 relatif aux travaux de développement du réseau de distribution optique (ODN) et modernisation du réseau de distribution cuivre (CDN) en ODN, y compris le raccordement des clients à moderniser.
- Vu les trois mises en demeure du 08/09/2024, 13/10/2024, 17/11/2024 relatives aux abandonnements du chantier et retard dans l'exécution des travaux.
- Vu l'article N° 35 du contrat N°08/AT/DOT23/SDFS/DAL/SM/2024 du 29/02/2024 relatif aux conditions de résiliation.
- Vu le bon de commande N° 2400835 du 27/10/2024 relatif aux travaux câble FO pour développement cité 60 Logts Boukhadra 3.
- Vu l'ODS 189/2024 du 21/18/2024 relatif aux travaux câble FO pour développement cité 60 Logts Boukhadra 3

Décide :

Article 01 : de procéder à la résiliation du contrat à N°08/AT/DOT23/SDFS/DAL/SM/2024 du 29/02/2024 relatif aux travaux de développement du réseau de distribution optique (ODN) et modernisation du réseau de distribution cuivre (CDN) en ODN, y compris le raccordement des clients à moderniser conclu entre le cocontractant **M.SEBTI ZINEDDINE** et la Direction Opérationnelle des Télécommunication Annaba.

Article 02 : L'exécution.

Le Sous-Directeur Technique, le Sous-Directeur Fonctions Support et le Chef de Département Finance et Comptabilité, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision en veillant sur le respect et l'application stricte de la procédure de passation des marchés de l'EPE d'Algérie Telecom en vigueur.



Le Directeur Opérationnel des
Télécommunications - Annaba

Signé: TERKMANI Mohamed Riad

05 DEC. 2024